



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 05 octobre 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 11 octobre 2021 Délibération 2021-47

Le onze octobre deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Frédéric CALVO, Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL, Stéphanie COLPIN donne procuration à Angèle ABBATTISTA, Alexandra COUTURIER donne procuration à Anahide MARDIROSSIAN, Christian REY donne procuration à Virginie LOPEZ, Anne TOURMEN donne procuration à Florian BERNHEIM.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Murielle MARSEILLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Virginie LOPEZ

Objet : **FINANCES - Autorisation donnée au Maire de demander des subventions au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « Fonds Barnier »**

Le PPRN a classé en zone de risque de chutes de pierre une partie du secteur du Chemin du Maquis et Place de l'Horloge, au pied du massif du Néron.

Des ouvrages de protection ont déjà été réalisés sur une partie de ce secteur.

Il apparaît nécessaire de lancer des études de faisabilité d'ouvrage de protection afin d'étendre la sécurisation des habitations, des activités de commerce et de services existantes.

La ville souhaite déposer une demande de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « Fonds Barnier »

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire ou son représentant, à lancer le projet d'extension des ouvrages de protection,
- Autorise le Maire ou son représentant, à demander des subventions au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « fonds Barnier » et tout autre aide financière jugée opportune,
- Autorise le Maire ou son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 038-213804230-20211012-DEL2021_47-DE

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 12 octobre 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.



The image shows a blue ink signature of Sylvain Laval, the Mayor of Saint-Martin-le-Vinoux. The signature is written in a cursive style and overlaps the official circular seal of the municipality. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'ST-MARTIN-LE-VINOUX' at the top and 'MAIRIE' at the bottom.